

**Séance du Conseil de Ville  
du 30 août 2010 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 28 juin 2010
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Nathalie MAURER-Souomy
6. Comptes 2009 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Projet de message au Corps électoral relatif à une demande de crédit de Fr. 8'700'000.- en faveur de la réalisation de l'extension du Collège de Delémont, avec un financement des charges pour la Ville de Delémont à hauteur de 73 %, soit annuellement Fr. 193'000.- (indice 2009)
8. Projet de message au Corps électoral relatif à une demande de crédit de Fr. 3'996'000.- afin d'acheter les parcelles 603 et 604 de la Jardinerie jurassienne en vue de mettre à disposition le terrain en droit de superficie afin de réaliser un complexe immobilier comprenant :
  - un parking ouvert au public de 120 places ;
  - une résidence protégée de 120 lits environ avec services et soins pour personnes âgées ;
  - des commerces au rez-de-chaussée sur environ 3'000 m<sup>2</sup> ;
  - la création de 75 à 100 emplois
9. Crédit-cadre de Fr. 1'110'000.- pour l'aménagement final de la rue Victor-Helg et la réalisation des liaisons avec les rues Saint-Sébastien, Saint-Maurice et Saint-Henri
10. Crédit d'étude de Fr. 164'000.- pour l'évaluation globale et cohérente du potentiel de l'énergie solaire à Delémont
11. Crédit d'étude de Fr. 55'000.- pour la réalisation d'une installation photovoltaïque pilote à Delémont
12. Développement de la motion 5.09/09 - "Changement de l'ouverture nocturne hebdomadaire des magasins à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
13. Développement de la motion 5.07/10 - "Pour sensibiliser le Conseil de Ville au coût de l'endettement", UDC, M. Dominique Baettig
14. Réponse au postulat 4.10/09 - "Pour que Delémont roule !", PS, M. Jude Schindelholz
15. Réponse au postulat 4.11/09 - "Le nouveau magazine d'information de la Municipalité de Delémont et le nouveau site internet : vers une complémentarité", PS, M. Marc Ribeaud
16. Réponse au postulat 4.12/09 - "Procès-verbaux et informations sur les débats du Conseil de Ville : l'intégrale + un répertoire concis des décisions du Conseil de Ville (et du Conseil communal)", PS, M. Julien Lesniak
17. Réponse au postulat 4.13/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque à Delémont", PS, M. François Klopfenstein
18. Réponse à la motion 5.12/09 - "Promouvoir l'assainissement thermique des bâtiments privés à Delémont", PS, M. Marc Ribeaud
19. Réponse à la question écrite 2.03/10 - "Inondations : mesures d'organisation et acquisitions de matériel", CS•POP•Verts, M. Michel Frossard

20. Réponse à la question écrite 2.04/10 - "ZARD : des freins à l'implantation d'entreprises ?", CS•POP•Verts, M. Pepi Natale
21. Réponse à la question écrite 2.05/10 - "Parc éolien de la Haute-Borne : des informations svp.", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
22. Réponse à la question écrite 2.06/10 - "Où trouve-t-on encore des produits du terroir en ville de Delémont ?", UDC, M. Dominique Baettig
23. Réponse à la question écrite 2.07/10 - "Mandats officiels de représentation de la Municipalité", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
24. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. David Asséo**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il indique que, dans le cadre du point 10, un nouvel arrêté est distribué sur les tables en raison de la modification du montant du crédit d'étude, réduit à Fr. 164'000.-. De plus, il informe que M. Jean-Bernard Deillon, PDC-JDC, démissionnaire au 31 mai, est remplacé par Mme Yvonne Plumez et que M. Martial Pouillard a été nommé suppléant.

## 2. APPEL

36 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, 2<sup>ème</sup> vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

### *Conseil de Ville*

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Jean-Yves **Gentil**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

### Sont excusés et remplacés

M. Luc Dobler est remplacé par M. Renaud **Ludwig**  
 M. Jean-Pierre Kohler est remplacé par M. Michel **Frossard**  
 M. Julien Lesniak est remplacé par Mme Francine **Chollet**  
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Yeter **Dincarslan**  
 M. Pepi Natale est remplacé par Mme Marie-Claire **Grimm**  
 M. Alphonse Poupon est remplacé par M. Marc **Ribeaud**

### Sont excusés

M. André Ackermann  
 M. Isa Kuci  
 Mme Emmanuelle Schaffter  
 Mme Anne Seydoux  
 M. Julien Spinelli

### **Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 28 JUIN 2010**

Le procès-verbal no 16 du 28 juin 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelant le dépôt, le 28 juin 2010, de la motion 5.10/10 - "Engagement du Conseil communal auprès de l'autorité cantonale pour le maintien à Delémont de la formation des apprentis de la vente de détail", s'étonne de la signature de la déclaration d'intention, le 9 juillet dernier, par les Maires de Porrentruy et Delémont ainsi que par le Département de la formation, de la culture et des sports. Cette déclaration allant à l'encontre de l'intervention précitée, M. Chételat s'étonne de l'engagement pris par M. Kohler, vu que la Ville attend une décision des autorités à ce sujet. Il invite donc le Conseil de Ville à soutenir la motion qui sera débattue sous peu.

**M. Pierre Kohler**, maire, met en exergue les compétences dévolues aux organes exécutifs, notamment en matière de collaboration. Dans le cas présent, le Conseil communal n'a pas outrepassé ses droits, cette déclaration d'intention étant d'ailleurs en préparation depuis plusieurs mois.

**M. Pierre Chételat** n'est pas satisfait.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, dans le cadre de la réfection de la rue de la Promenade, demande si une bande de revêtement plat est prévue au bord du chemin pavé, ce qui faciliterait l'accès aux poussettes et chaises roulantes.

**Mme Françoise Collarin** précise que la réfection en cours concerne la seconde partie du chemin, la première étant intégralement revêtue de pavés. Dans ces circonstances, l'adaptation demandée par M. Crevoisier lui semble impossible, d'autant qu'un aménagement parallèle de deux types de revêtement génère des coûts considérables.

**M. Julien Crevoisier** n'est pas satisfait.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, relève divers problèmes relatifs au parc des Adelles, peuplé par 18 daims vivant dans un espace restreint. Il constate d'autres problèmes, notamment la nourriture, l'accumulation de saletés, l'agression entre animaux et la consanguinité. De l'avis de M. Martinoli, ce parc très populaire mérite un entretien convenable, raison pour laquelle il demande au Conseil communal s'il entend prendre des mesures pour améliorer la situation.

**M. André Parrat**, rappelant que ce parc a été créé par des bénévoles delémontains, estime ce lieu attractif. Il indique qu'un projet de revitalisation du parc des biches, en attente depuis longtemps faute de moyens financiers, a été repris dans le cadre du plan de crise communal. Des contacts ont eu lieu avec l'EFEJ, organisme chargé de mettre en place des travaux d'occupation pour chômeurs. Le projet actualisé, prévoyant l'agrandissement et l'amélioration du parc, devrait être débattu par le Conseil communal en septembre.

**M. Emmanuel Martinoli** est satisfait.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, souligne qu'à la suite du crédit voté par le Conseil de Ville en novembre 2008 relatif à la réalisation d'un abri pour vélos à la gare, des travaux ont été réalisés sans toutefois aboutir à la création de cet espace pour deux-roues, l'emplacement étant actuellement réservé aux voitures. Il souhaite savoir quand l'abri sera construit et si la Commune a participé financièrement aux travaux.

**Mme Françoise Collarin** confirme qu'un abri pour bicyclettes était prévu. Toutefois, dans le cadre de l'agglomération, plusieurs projets sont en cours, notamment celui de la vélostation. En fonction des décisions futures, ce projet sera repris. Par ailleurs, Mme Collarin informe que la Ville n'a pas contribué aux travaux réalisés jusqu'à présent en ces lieux et elle estime que la Ville n'a pas à intervenir au sujet de l'affectation de ce lieu dont elle n'avait pas connaissance et pour laquelle elle se renseignera.

**M. Didier Nicoulin** est partiellement satisfait.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, revient sur l'abandon, par le Conseil-exécutif bernois, du projet du CREA, auquel œuvrent les partenaires interjurassiens depuis huit ans. Il se dit stupéfait des arguments ayant conduit à cette décision, notamment l'absence de planification financière qui aurait pu, selon lui, être intégrée depuis longtemps. M. Parrat souligne que le projet du CREA n'est pas un projet privé, comme c'est le cas du Centre Paul Klee de Berne, qui a été repris par l'Etat bernois et dont les dettes sont assumées par ce dernier. Delémont est impliquée dans le projet du CREA entre autres en raison de son emplacement. Indiquant que le groupe CS•POP•Verts déposera une interpellation à ce sujet, M. Parrat souhaite connaître le point de vue du Conseil communal quant à cette décision et les démarches qu'il entend entreprendre pour que le CREA ne soit pas abandonné.

**M. Pierre Kohler**, maire, se rallie aux propos de M. Parrat et regrette la décision du Gouvernement bernois ainsi que son principal argument. A son sens, le projet du CREA se poursuivra au niveau jurassien uniquement, ce qui ressort d'une séance réunissant Mme la Ministre Elisabeth Baume Schneider et des représentants de l'Exécutif delémontain. La décision a été prise d'écouter les milieux culturels jurassiens et d'associer ceux de la France voisine et de la région bâloise, en vue de l'implantation du CREA sur le site du garage du Ticle SA, que la Ville échangera contre le site de la rue Auguste-Quiquerez, actuellement occupé par les Services industriels. Ces derniers déménageront à l'arsenal situé à la rue de la Jeunesse, que la Ville rachètera prochainement à l'armée. Par ailleurs, M. Kohler souligne le mandat confié il y a quelques mois à un groupe de travail interne à l'Administration pour étudier les besoins de la ville, dans le but de créer une infrastructure socioculturelle, qui pourrait comprendre une salle de spectacles, les bibliothèques, la ludothèque et une médiathèque, notamment.

**M. Jean Parrat** est satisfait.

**M. Philippe Rottet**, UDC, relevant les aménagements réalisés à Delémont ces dernières années, demande si des contacts ont été pris avec les propriétaires de l'îlot Sorne, sur lequel la construction d'un immeuble a été stoppée il y a plus de 10 ans, ce qui nuit à l'image de la ville.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que le Conseil communal a invité les propriétaires à déconstruire cet ouvrage, vu l'obligation de remettre en l'état tout objet en cas de non-utilisation d'un permis de construire. M. Kohler indique que le site a été racheté par un investisseur qui déposera un projet prochainement.

**M. Philippe Rottet** est satisfait.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, souhaite connaître l'entrée en vigueur de la réouverture de la Cour du Château en fin de semaine pour le stationnement de véhicules, décidée par l'Exécutif en avril dernier.

**Mme Françoise Collarin** indique que cette décision fait partie de la nouvelle planification des places de parc en Vieille Ville, qui a fait l'objet de trois oppositions. Toutes les parties ayant maintenu leur position, le dossier a été transmis au Tribunal administratif, dont la prise de position est attendue.

**Mme Yvonne Plumez** est satisfaite.

**M. Dominique Baettig**, UDC, estimant les dépenses de la Ville volumineuses, demande au Conseil communal s'il connaît de manière précise le niveau de la dette. Il souhaite également connaître la part des rentrées fiscales utilisée pour payer les intérêts de cette dette.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que ces informations figurent dans le budget et les comptes. Il précise que les investissements visent à attirer de nouvelles entreprises et accroître la population, dans le but d'augmenter les rentrées fiscales. Aucune augmentation d'impôts n'est prévue actuellement. Par ailleurs, prenant en exemple le projet de la Jardinerie jurassienne, M. Kohler souligne que la dette augmentera de quelque quatre millions de francs mais que les charges de la Commune seront stables après deux ans, compensées par des rentrées fiscales, la création d'emplois et l'injection dans l'économie d'un volume de travail important. D'autres investissements se révèlent moins rentables, comme l'agrandissement du Collège, mais ils restent indispensables. Quant aux investissements à court terme, ils relèvent de la politique décidée par le Conseil communal en période de crise économique. De manière générale, M. Kohler estime que les dépenses proposées par l'Exécutif sont indispensables en dépit de leur influence sur la dette communale, tenant compte des rentrées fiscales supplémentaires qui permettront de couvrir les intérêts et amortissements. En dernier lieu, il indique que la dette s'élève à quelque 120 millions de francs, ce qui représente environ Fr. 11'000.- par habitant, précisant par ailleurs que la population de Delémont a augmenté de 200 citoyens depuis une année.

**M. Dominique Baettig** est partiellement satisfait.

#### 5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Nathalie MAURER-Souomy est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 6. **COMPTES 2009 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

**M. Pierre Kohler**, maire, remerciant les différents organes du FRED, met en exergue le taux de couverture de la caisse, s'élevant à 95.5 % contre 88.5 % à fin 2008. Malgré ce découvert technique, il estime que l'institution est parfaitement gérée et il invite le Conseil de Ville à accepter ses comptes 2009.

**M. Marc Ribeaud**, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, confirme la bonne gestion du FRED et le redressement du taux de couverture, dû à l'amélioration de la Bourse d'une part, à l'absence de cas d'invalidité et au gain généré par deux décès, d'autre part. M. Ribeaud approuve la hausse du taux de rémunération de prévoyance des actifs, passé à 2 %, et relève la part importante des investissements dans l'immobilier local, peu rentable et dont la valeur stagne, et il espère que les projets prévus à Delémont influenceront ce paramètre. Soulignant l'absence de problème lié aux liquidités, M. Ribeaud invite le Conseil de Ville à accepter les comptes du FRED, en remerciant le comité pour son engagement.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, constatant la diminution de "hedge funds" dans les placements alternatifs, s'élevant à fin 2009 à Fr. 700'000.-, se demande pourquoi le FRED ne renonce pas à ce genre de produits, qu'il considère comme étant louches et opaques. A son avis, la caisse devrait disposer d'une charte éthique interdisant ce genre d'investissement.

**M. Pierre Kohler**, maire, confirme la régression des placements alternatifs. Il transmettra cette remarque au comité du FRED, compétent pour ce genre de décision.

**DECISION** : les comptes 2009 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **PROJET DE MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 8'700'000.- EN FAVEUR DE LA RÉALISATION DE L'EXTENSION DU COLLÈGE DE DELÉMONT, AVEC UN FINANCEMENT DES CHARGES POUR LA VILLE DE DELÉMONT À HAUTEUR DE 73 %, SOIT ANNUELLEMENT FR. 193'000.- (INDICE 2009)**

**M. André Parrat** présente cet investissement, indispensable non seulement pour Delémont mais également pour la région. Relatant l'historique du dossier, M. Parrat rappelle que les locaux scolaires sont partagés à Delémont entre l'Ecole primaire et le Collège, malgré les agrandissements successifs de ce dernier. Une fois le présent projet réalisé, les écoles enfantines de la rue Franche et du Righi, dont les locaux sont jugés insalubres, seront supprimées. Cette relocalisation ne remet nullement en cause la volonté du Conseil communal de disposer d'écoles de quartier, qui seront maintenues à long terme.

Quant au Collège, ses besoins en locaux sont avérés, ce qu'a examiné le groupe de travail ad hoc. Ainsi, depuis 2003, plus de 600 élèves fréquentent cet établissement (615 en 2010) et son extension permettrait d'en accueillir 699. M. Parrat invite à considérer ce chiffre avec prudence, vu qu'il relève d'une estimation. Toutefois, il souligne que ce projet d'agrandissement repose sur la nécessité, aujourd'hui, pour les écoles primaires, de disposer des locaux loués à l'école secondaire et de résoudre la problématique liée aux salles de travaux manuels et à la salle à manger. Il est également prévu de doter le Collège d'une médiathèque et de classes supplémentaires. M. Parrat rapporte la décision du Conseil communal de réaliser l'extension en une seule étape, générant ainsi une économie de quelque Fr. 250'000.-.

Du point de vue technique, ce bâtiment portera le label Minergie et sera en conformité avec la carte des dangers. Accessible pour les personnes à mobilité réduite, il sera équipé d'un chauffage à pellets. S'agissant des coûts, M. Parrat indique qu'ils sont estimés à près de 8.7 millions de francs. La part à charge de Delémont atteindra annuellement quelque Fr. 193'000.-, selon la clé de répartition entre les communes membres de la Communauté du Collège. Une subvention de 20 % est attendue du Canton pour ce projet, préavisé favorablement par l'assemblée des délégués de la Communauté du Collège et les deux commissions communales concernées.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, soulignant que ce projet résulte de l'augmentation de la population de Delémont et de sa couronne, estime que les pavillons provisoires et la location de salles à l'école primaire doivent être abandonnés, ce qui génère par ailleurs des charges annuelles de Fr. 94'000.-. A son sens, l'extension du Collège garantira la qualité de l'enseignement et complétera la structure d'accueil par une cantine scolaire notamment. L'horaire continu, qui augmenterait l'attractivité de la région, nécessiterait du reste une telle infrastructure. En outre, M. Montavon relève que la salle d'activités manuelles ne répond plus aux normes de sécurité et qu'il appartient à la Ville de mettre à la disposition des élèves concernés des installations appropriées, ce qui leur offrira une chance supplémentaire de trouver une place d'apprentissage. Finalement, M. Montavon met en évidence que cette extension profitera à l'ensemble des écoles delémontaines, en ce sens que les écoles primaires récupéreront certains locaux et que les écoles enfantines de quartier seront maintenues. La part des coûts à charge de la ville lui semblant acceptable, M. Montavon invite le Conseil de Ville à accepter ce message.

**M. Jude Schindelholz**, PS, est d'avis que des bâtiments de qualité favorisent l'apprentissage et accroissent la motivation d'apprendre. Le projet d'extension du Collège renforcera la qualité d'enseignement et sa construction lui semble de bonne qualité. Par ailleurs, son groupe est également favorable à la construction du dernier étage, même s'il serait entièrement à la charge de la Commune. Les locaux ainsi créés répondront à des besoins futurs pour des classes de soutien, bilingues ou pour d'autres utilisations. Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce message.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, se réjouit du label Minergie P++ que portera le nouveau bâtiment. Toutefois, comme ces locaux seront ventilés mécaniquement, ce qui peut parfois poser problème dans de grandes salles occupées de manière intermittente, il invite le Conseil communal ou son représentant au sein de la Commission de construction à veiller à ce que les garanties de construction couvrent cet aspect. Il suggère également d'investir dans des stores en toile de bonne qualité, pouvant rester baissés même en cas de vent.

En dernier lieu, il souhaite que les classes soient correctement équipées du point de vue de l'acoustique et que les postes de travail de la salle multimédia soient installés selon les règles ergonomiques, notamment du point de vue de la lumière.

**M. André Parrat** indique que ces remarques seront prises en compte et remercie l'ensemble des acteurs de ce projet.

**DECISION** : le projet de message au Corps électoral relatif à une demande de crédit de Fr. 8'700'000.- en faveur de la réalisation de l'extension du Collège de Delémont, avec un financement des charges pour la Ville de Delémont à hauteur de 73 %, soit annuellement Fr. 193'000.- (indice 2009) est accepté par 34 voix, sans avis contraire.

**8. PROJET DE MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 3'996'000.- AFIN D'ACHETER LES PARCELLES 603 ET 604 DE LA JARDINERIE JURASSIENNE EN VUE DE METTRE À DISPOSITION LE TERRAIN EN DROIT DE SUPERFICIE AFIN DE RÉALISER UN COMPLEXE IMMOBILIER**

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que ces parcelles appartiennent à l'entreprise Matériaux Sabag SA. Souhaitant développer le secteur de la Gare, le Conseil communal a retenu le présent projet visant la construction d'un complexe immobilier, avec un parking en sous-sol, des surfaces commerciales et des infrastructures et logements pour personnes âgées. Quelque 50 emplois seront créés dans le domaine médical et la restauration, notamment. A terme, la construction d'attiques sera également envisageable.

M. Kohler indique que le responsable du projet, la Compagnie des Parcs SA, prévoit d'investir plus de 30 millions de francs dans ce projet, pour lequel le Conseil communal souhaite préserver des intérêts publics. En ce sens, le projet répond à des besoins, notamment pour les personnes âgées et les commerces, et il assure la création de places de travail. De plus, 120 places de stationnement seront maintenues, ce qui représente 60 % de la capacité actuelle du site. Par ailleurs, un passage pour piétons reliera la route de Moutier à la passerelle menant à la ruelle de l'Ecluse, le long de la Sorne ; il sera coordonné avec le projet *Delémont marée basse*. Dans un second temps, le chemin de Bellevoie, en très mauvais état, sera réaménagé, vu son objectif de délester l'avenue de la Gare. En effet, dans le projet d'agglomération, cet axe serait réaménagé de manière conviviale, avec une circulation à sens unique, notamment. De plus, un giratoire au carrefour du chemin de Bellevoie et de la rue de l'Avenir est envisagé.

En outre, M. Kohler indique que seule une opposition au projet est encore en cours, la première rencontre avec l'opposant n'ayant pas eu lieu à ce jour. En cas d'acceptation par le Corps électoral, les travaux pourraient débuter en 2011, pour une durée de 20 mois. M. Kohler indique qu'une réflexion pour pallier le manque de places de stationnement durant cette période est en cours, espérant que les citoyen-ne-s favoriseront l'utilisation des transports publics.

Quant au financement, M. Kohler précise que la Ville empruntera près de 2 millions de francs pour l'achat des parcelles, le solde étant prélevé sur des fonds existants. Par ailleurs, une rente superficielle de l'ordre de Fr. 120'000.- sera perçue dans les deux ans suivant l'octroi du permis de construire. A noter qu'une perte de recettes provenant des parcomètres et des amendes sera compensée par les taxes immobilières et celles liées à la construction du bâtiment.

**M. Jude Schindelholz**, PS, se réjouit de ce projet, qui permettra l'accueil de personnes âgées à proximité des services. S'agissant des surfaces commerciales, il souhaite savoir si de nouvelles enseignes s'établiront à Delémont et, dans le cas contraire, si des mesures sont prises pour éviter le transfert de commerces en provenance de la Vieille Ville, ce qui affaiblirait l'attractivité de ce secteur. D'autre part, des renseignements au sujet de la société qui construira le bâtiment et l'organisation paramédicale qui assurera le fonctionnement de la résidence protégée ont-ils été pris ? En cas de difficultés financières, voire de faillite, quelles seraient les conséquences pour la Municipalité ? Cette résidence protégée sera-t-elle accessible financièrement pour les personnes âgées à revenu modeste ou moyen ? Quant à l'utilisation des fonds, M. Schindelholz rappelle qu'ils sont virtuels, raison pour laquelle il s'interroge sur l'accroissement de la dette communale, de deux ou quatre millions de francs.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra ce projet, vu son emplacement stratégique et sa conformité avec les objectifs de développement de la ville. De plus, il est complémentaire aux projets de la Mandchourie et du home La Promenade. 120 places de stationnement seront publiques, l'investissement offrira des perspectives pour les entreprises de la place et l'opération financière sera globalement blanche.

**M. Dominique Baettig**, UDC, intervenant à titre personnel, demande si l'impact d'un regroupement de 120 personnes souffrant de pathologies liées à la vieillesse a été évalué, d'autant qu'un premier projet a été accepté à la Mandchourie. Il souhaite également savoir si les besoins en commerces ont été examinés, estimant que de nombreux projets voient le jour à Delémont, sans que leur utilité soit démontrée, ce qui nuit au petit commerce de détail. M. Baettig s'interroge également sur la fiabilité de l'investisseur luxembourgeois et sur l'évaluation des besoins en personnel, les pathologies des personnes âgées pouvant être compliquées et nécessiter des mesures de sécurité.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que, selon ses renseignements, seules des enseignes externes au Jura s'implanteront dans le complexe. Certains commerces delémontains pourraient être intéressés aux 300 m<sup>2</sup> encore disponibles. A ce sujet, M. Kohler rappelle la liberté du commerce et de l'industrie qui ressort de la Constitution et il souligne la fréquentation de la Croisée des commerces par les citoyens domiciliés hors du canton. Quant aux investisseurs, M. Kohler indique que la société luxembourgeoise compte six personnes qui ont décidé d'investir leur propre argent dans des projets en Suisse. Quant à l'aspect géranto-psychiatrique, la société a conclu un contrat avec un grand groupe dont M. Kohler ne peut divulguer le nom. Toutefois, il souligne que ce groupe est déjà actif en Suisse et qu'il a l'accord du Gouvernement jurassien. Par ailleurs, il rappelle que la Commune reste superficière mais n'engage aucun fonds dans le bâtiment. Quant à l'accessibilité financière, ce centre étant reconnu par le Canton, les personnes âgées pourront se voir rembourser une partie des frais par les assurances sociales. Répondant à M. Schindelholz, M. Kohler indique que l'emprunt se montera effectivement à 4 millions de francs, mais se limitera à 2 millions de francs du point de vue comptable. S'agissant du regroupement de personnes âgées au centre-ville, M. Kohler l'estime préférable à un emplacement en pleine campagne. Le projet vise plutôt leur intégration au sein de la collectivité urbaine et fournira des appartements protégés, bénéficiant de services de soin. Il ne sera pas en conflit avec celui de la Mandchourie, qui prévoit la création d'appartements adaptés. De plus, le Conseil communal a convaincu les promoteurs d'utiliser au maximum les énergies renouvelables, raison pour laquelle la pose de panneaux solaires sera étudiée.

**DECISION :** le projet de message au Corps électoral relatif à une demande de crédit de Fr. 3'996'000.- afin d'acheter les parcelles 603 et 604 de la Jardinierie jurassienne en vue de mettre à disposition le terrain en droit de superficie afin de réaliser un complexe immobilier est accepté par 35 voix, sans avis contraire.

9. **CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'110'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT FINAL DE LA RUE VICTOR-HELG ET LA RÉALISATION DES LIAISONS AVEC LES RUES SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-MAURICE ET SAINT-HENRI**

**Mme Françoise Collarin** informe que cette ancienne piste de chantier de l'A16 est cédée gratuitement à la Ville après la pose du revêtement final et que la nouvelle rue allégera la circulation à la route de la Communance, problème récurrent soulevé par de nombreux habitants du secteur. Des aménagements simples seront réalisés dans le cadre de projet, développé en tenant compte de l'agrandissement de la zone et s'étalant de 2010 à 2016. En effet, les travaux seront réalisés au fur et à mesure que les terrains jouxtant la route seront vendus. Les raccordements se réaliseront selon l'intérêt des industries qui s'installeront. Le genre d'embranchement n'est donc pas encore connu.

**M. David Asséo**, président, rappelle que, dans l'arrêté, les dispositions de l'art. 29 al. 18 et 22 sont concernées, et non 17 et 22.

**M. Mehmet Ali Celik**, PS, estime que de tels investissements doivent être consentis, même en période de crise économique, pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. A son sens, la vitesse du trafic à la route de Rossemaison devrait



également être modérée. S'interrogeant sur la façon dont on peut limiter les charges d'entretien pour freiner les dettes, M. Celik informe que son groupe est favorable au crédit d'entretien et d'élargissement du réseau routier entre Delémont et Rossemaison.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, craint que le trafic ne perde à la route de la Communance, malgré cette nouvelle voie. D'autre part, il rappelle que des mesures de limitation du bruit routier seront prises alors qu'aucune mesure n'est précisée en vue de la limitation de la circulation. Il souhaite donc connaître les démarches prévues en ce sens. Quant à l'éclairage public prévu, M. Martinoli doute que des installations aux carrefours uniquement soient suffisantes pour les cyclistes et les piétons. En ce qui concerne le cheminement piétonnier prévu le long de la rue Victor-Helg, il demande s'il sera praticable. De plus, il souhaite savoir si une piste cyclable est prévue, étant d'avis que cette rue serait un axe qui assurerait la liaison entre Courroux-Courrendlin et Courtételle. Il propose donc d'ajouter un nouveau paragraphe dans l'arrêté stipulant l'aspect suivant : "Il sera tenu compte des piétons et des cyclistes par l'amélioration de l'éclairage public, par l'établissement d'un cheminement incitatif et praticable pour les piétons et l'aménagement d'une bande ou d'une piste cyclable."

**Mme Françoise Collarin**, selon les renseignements d'entreprises compétentes en matière d'éclairage public, indique que seuls les carrefours et passages pour piétons peuvent être éclairés, ce qui permet une réduction considérable des coûts. Ces dispositions répondent à des normes suisses. Quant au tracé piétonnier, il sera composé de groise stabilisée, à l'instar d'autres chemins similaires créés en ville. S'agissant de la piste cyclable, Mme Collarin retient la proposition de M. Martinoli et informe qu'un questionnaire relatif à la circulation cyclable à Delémont sera disponible en ligne afin que chacun puisse relever les passages qui mériteraient un réaménagement.

**DECISION :** la proposition de M. Martinoli d'insérer dans l'arrêté un paragraphe stipulant que "Il sera tenu compte des piétons et des cyclistes par l'amélioration de l'éclairage public, par l'établissement d'un cheminement incitatif et praticable pour les piétons et l'aménagement d'une bande ou d'une piste cyclable" est acceptée par 21 voix contre 7.

**DECISION :** le crédit-cadre de Fr. 1'110'000.- pour l'aménagement final de la rue Victor-Helg et la réalisation des liaisons avec les rues Saint-Sébastien, Saint-Maurice et Saint-Henri est accepté par 33 voix, sans avis contraire.

#### 10. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 164'000.- POUR L'ÉVALUATION GLOBALE ET COHÉRENTE DU POTENTIEL DE L'ÉNERGIE SOLAIRE À DELÉMONT

**M. Pierre Brulhart** indique que ce crédit fait suite au postulat 4.13/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque à Delémont" et qu'il aborde également l'énergie solaire thermique. L'étude vise à créer un projet global pour l'exploitation du potentiel solaire à Delémont, en fonction du patrimoine bâti, de la statique des bâtiments susceptibles de recevoir des panneaux, de la rentabilité des investissements et des questions liées au réseau électrique. Par ailleurs, disposer d'un projet global offre plus de chances de bénéficier de la RPC (mécanisme en place sur le plan fédéral pour promouvoir les énergies renouvelables), la demande dans le domaine du solaire photovoltaïque étant grande. Soulignant que Delémont contribue à la RPC à hauteur d'environ Fr. 28'000.- par mois, M. Brulhart relève l'intérêt, pour le Service électrique, d'être maître d'ouvrage pour l'installation de panneaux, ce qui permet de gérer au mieux les pointes de consommation que le réseau devrait absorber pour compenser le manque de production de l'énergie solaire. Par ailleurs, M. Brulhart informe que ce crédit répond aux demandes d'entreprises ou de citoyens, qui souhaitent investir de manière rentable sans gérer les aspects techniques, d'où le rôle important à jouer par la Ville.

M. Brulhart souligne la volonté du Conseil communal de travailler avec les entreprises régionales dans le cadre de cette étude. Toutefois, la Ville a dû faire appel à deux partenaires externes, notamment un bureau pilote spécialiste dans le domaine photovoltaïque et l'Ecole d'ingénieurs d'Yverdon. Dans un premier temps, un inventaire des bâtiments de Delémont sera réalisé, de même qu'une analyse numérique des données géomatiques et des photographies aériennes. 120 sites seront choisis pour l'étude

exhaustive parmi lesquels 20 seront retenus pour l'étude pluridisciplinaire (potentiel de production d'énergie, coûts de réalisation, rendement financier et énergétique des installations, statique du bâtiment, contraintes architecturales et impact sur le réseau électrique, notamment). Le but étant d'obtenir la RPC pour ces 20 bâtiments, sachant que de nombreuses demandes sont en attente. Par la suite, une étude de détail pour la réalisation des 20 installations pourrait être soumise aux autorités compétentes.

En dernier lieu, M. Brulhart précise que les offres définitives reçues après la rédaction du message ont permis de fixer le montant du crédit d'étude à Fr. 164'000.- au lieu de Fr. 170'000.-. Rappelant la politique volontariste de Delémont en matière d'énergies renouvelables, M. Brulhart indique que les résultats de l'étude devraient être disponibles dans les six mois.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, relevant les divers projets en cours dans le domaine des énergies renouvelables, doute que la stratégie de diversification retenue par l'Exécutif soit adéquate et craint une dispersion des forces, Delémont n'ayant pas les moyens de développer l'énergie éolienne, hydraulique et solaire simultanément. A son avis, un choix doit être fait selon le meilleur potentiel. En particulier, il estime que la technologie du photovoltaïque n'est pas encore optimale, tant sur les plans du rendement énergétique qu'économique. Considérant l'état des finances communales, le groupe PLR juge ce projet non prioritaire et suggère de refuser le crédit.

**M. François Klopfenstein**, PS, relève que cet examen fournira des résultats intéressants pour l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Selon lui, à l'instar des générations précédentes dont les démarches ont permis à la Suisse de produire son électricité, il appartient à la génération actuelle d'être elle aussi entrepreneur et de soutenir activement les énergies renouvelables. Dans le cas contraire, la Suisse dépendra toujours plus de l'étranger pour son approvisionnement en électricité, qui proviendra probablement de sources polluantes. M. Klopfenstein estime que le solaire sera de plus en plus rentable et les sites adaptés seront rapidement convoités par d'autres collectivités, craignant qu'un scénario semblable au projet de parc éolien à la Haute-Borne ne se reproduise avec l'énergie solaire. Il invite donc le Conseil de Ville à soutenir ce crédit.

**M. Pierre Brulhart** estime que les Services industriels ont la possibilité, avec les mandataires, de réaliser cette étude, qui répondra aux attentes de grands consommateurs. D'autre part, le financement sera assuré par ce service, dont la dette se situe à un niveau acceptable. De l'avis de M. Brulhart, les Services industriels doivent être proactifs et se développer, comme le font les grandes sociétés électriques, d'autant que le mécanisme de la RPC existe. A ce sujet, M. Brulhart met en exergue le fait qu'aucun crédit de réalisation ne sera demandé si la Ville n'obtient pas la subvention de la RPC. Il craint lui aussi que d'autres services industriels ne s'approchent des grandes entreprises pour réaliser de tels projets.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre 5.

**DECISION** : le crédit d'étude de Fr. 164'000.- pour l'évaluation globale et cohérente du potentiel de l'énergie solaire à Delémont est accepté par 30 voix contre 5.

#### 11. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 55'000.- POUR LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE PILOTE À DELÉMONT**

**M. Pierre Brulhart** précise que ce projet pilote offrira des données de référence locales en matière de panneaux photovoltaïques et définira le type le mieux adapté à Delémont. De plus, il permettra aux Services industriels de disposer d'une expérience en prévision de la concrétisation de l'étude citée au point précédent et de répondre aux questions des citoyens et industries qui envisagent l'installation de panneaux solaires. Ce projet étudiera les coûts d'investissement, la production énergétique selon les données météorologiques, les coûts des kWh produits ainsi que l'influence sur le réseau électrique. Trois types de panneaux (monocristallin, CIGS et polycristallin) seront testés, pour une production estimée à quelque 3'800 kWh par an. Quant à l'emplacement, M. Brulhart indique que la patinoire ne pourra accueillir l'installation, la Ville souhaitant concrétiser le projet rapidement, ce qui l'oblige à choisir un bâtiment déjà construit. Le choix s'arrêtera

probablement sur une école, afin d'ajouter un chapitre didactique à cette installation pilote. Ce projet ne fera l'objet d'aucune demande de RPC, sa grandeur étant insuffisante pour en bénéficier.

**M. François Klopfenstein**, PS, souligne que cette étude servira à valider une théorie, à comparer plusieurs options techniques ou économiques et à déterminer celle que se révèle être la mieux adaptée à Delémont, en fonction des conditions météorologiques qui y prévalent. Le projet pilote permettra de mieux maîtriser les risques techniques et économiques et de valider le choix de la solution la plus adaptée avant de réaliser de gros investissements. Il assurera également aux Services industriels de pouvoir tester le matériel et d'acquérir le savoir-faire technologique. Pour ces raisons, il invite le Législatif à accepter ce crédit.

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, favorable aux énergies renouvelables, soutient ce projet à titre personnel. Relevant la réflexion en cours dans le Canton de Neuchâtel visant à interdire l'installation de chauffages au mazout dans les nouvelles constructions, il espère qu'une telle mesure verra le jour dans le Jura. Par ailleurs, il suggère de diffuser largement les résultats des tests que la Ville entreprendra et de les transmettre aux architectes, certains doutant des avantages de la norme Minergie.

**M. Yves Bregnard**, PDC-JDC, saluant ce projet, souhaite connaître le type de panneaux solaires le plus indiqué à la région delémontaine, étant donné sa situation géographique et météorologique. Il se demande si une telle étude a déjà été réalisée pour d'autres régions de l'Arc jurassien. Le cas échéant, le présent projet serait superflu. En dernier lieu, il souhaite connaître la durée du projet pilote.

**M. Pierre Brulhart** confirme que les résultats de l'étude seront largement diffusés. A son avis, l'étude projetée n'est pas superflue, vu les conditions météorologiques particulières qui prévalent à Delémont et la volonté des Services industriels d'acquérir un savoir-faire, de pouvoir gérer une installation et d'évaluer l'impact sur le réseau électrique. Cette étude sera utile pour la gestion des pointes. De plus, même si la durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 25 ans par la RPC, les résultats de l'étude seront examinés dès les premières semaines de fonctionnement de l'installation.

**DECISION** : le crédit d'étude de Fr. 55'000.- pour la réalisation d'une installation photovoltaïque pilote à Delémont est accepté par 32 voix contre 4.

## 12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/09 - "CHANGEMENT DE L'OUVERTURE NOCTURNE HEBDOMADAIRE DES MAGASINS À DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelle le souhait de l'Union des commerçants de Delémont (UCD) de modifier en 2009 le jour de l'ouverture nocturne, soit le vendredi jusqu'à 21 heures en lieu et place du jeudi, requête sur laquelle le Conseil communal n'est pas entré en matière. Cet événement a provoqué le dépôt de la présente motion en août 2009, intervention mise en suspens dans l'attente des résultats d'un sondage visant à connaître la volonté des consommateurs quant au jour de nocturne. Cette enquête confirme que les citoyens sont favorables à une ouverture le vendredi au lieu du jeudi.

M. Chételat regrette la position de la Ville quant à cette proposition, qui donnerait aux commerçants delémontains des chances égales à celles des communes voisines. Il regrette que le Conseil communal soit compétent pour cette décision alors que l'UCD est composée de spécialistes étant les mieux placés pour déterminer les conditions les plus favorables pour exercer leur activité. Selon lui, les non-spécialistes doivent suivre les avis des professionnels et ratifier leurs souhaits, le rôle de l'Administration étant de mettre en place des conditions-cadre optimales. Relevant les 600 emplois qu'offre le secteur de la vente, M. Chételat souligne que la ville en retire un bénéfice important par le prélèvement de taxes et d'impôts et surtout par le rôle moteur que joue l'activité commerciale. Le maintien des emplois nécessite d'être concurrentiel, de s'adapter au marché et, de ce fait, d'ouvrir les magasins selon les désirs des consommateurs. M. Chételat admet que leur budget n'évoluerait pas en fonction de ce changement mais le vendredi serait plus efficient que les autres jours, les achats étant effectués dans un contexte de fin de semaine, ce qui n'est pas le cas du jeudi soir. A son avis, à terme, les achats du samedi seront réduits, ce qui permettra aux vendeurs de bénéficier de congé ce jour-là.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que le Conseil communal, qui s'est exprimé à plusieurs reprises à ce sujet, propose de rejeter cette motion.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe s'oppose à cette motion. En effet, il estime d'autres mesures permettent de dynamiser le commerce, relevant d'autre part que de nombreux commerçants ne sont pas favorables aux horaires retenus il y a quelques années. Ils doivent fixer leurs ouvertures en fonction de leur personnel, au contraire des grands magasins. D'autre part, M. Nicoulin souligne que le chiffre d'affaires, notamment des petits commerces, ne subira aucune hausse, d'autant que le vendredi soir, pour bon nombre de consommateurs, est consacré à des activités associatives, culturelles ou sportives. Par ailleurs, l'ouverture nocturne le vendredi raccourcirait encore le week-end du personnel de la vente, qui travaille déjà le samedi. Quant au jour de nocturne, M. Nicoulin rapporte les difficultés rencontrées à Porrentruy, où des changements d'horaire sont intervenus à plusieurs reprises. Finalement, M. Nicoulin rappelle que, jusqu'à présent, tous les changements d'horaire ont été ratifiés par les autorités communales après accord entre les commerçants et le syndicat, ce qui doit être maintenu. A l'heure actuelle, ce dernier s'oppose à cette modification.

**M. Renaud Ludwig**, PCSI, doute que les effets négatifs de l'ouverture du vendredi soir aient été examinés. Le personnel de la vente n'est pas assuré de bénéficier d'un congé le samedi en compensation du travail le vendredi soir, ce que les petits commerces pourront d'ailleurs difficilement appliquer. De plus, comme cette nocturne le vendredi profiterait plus aux grandes surfaces, son groupe refusera la motion.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, indique que son groupe est ouvert aux modifications d'horaires, sous certaines conditions. A son avis, la décision que prendra le Conseil de Ville quant à cette motion conduira à ruiner ou non le dialogue social dans les commerces delémontains. Rappelant que la Commune octroie les autorisations d'ouverture en cas d'entente entre employés et employeurs, il indique que son groupe soutiendra la solution retenue, pour autant qu'elle résulte d'un accord entre commerçants et syndicats. Ce n'est pas le cas pour le changement de nocturne en question, l'UCD ayant par ailleurs dénoncé la convention collective à fin 2009. M. Lapaire estime que le durcissement de l'attitude des commerçants est difficilement compréhensible et condamnable. A son avis, l'ouverture le vendredi jusqu'à 21 heures nuirait à la qualité de vie du personnel de la vente et ne lui procurerait aucun avantage. A son sens, aucune compensation n'est prévue dans la proposition du groupe libéral-radical, qu'il qualifie d'injuste. Pour ces raisons, son groupe refusera cette motion.

**M. Philippe Rottet**, UDC, souligne que les hôtels et restaurants ne sont fermés ni le vendredi ni le samedi, vu la bonne fréquentation des établissements en fin de semaine. A son avis, l'ouverture nocturne le vendredi ne générerait que peu de changements pour le personnel de la vente mais serait plus intéressant pour les commerces.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, invite à refuser cette motion, en soulignant, de façon ironique, que la consommation est la base de la société actuelle et que son accroissement induit une augmentation de la production.

**M. Pierre Chételat**, PLR, convaincu que sa motion profitera à la population, indique que des membres du personnel de la vente sont parfois favorables à l'élargissement des heures d'ouvertures, ce qui leur permet de réaliser des achats ailleurs que sur leur lieu de travail. Par ailleurs, M. Chételat, par sa motion, ne demande pas d'augmenter les heures d'ouverture mais de déplacer le jour de nocturne. Quant aux activités culturelles, il doute que les musées, par exemple, soient ouverts en soirée. Admettant le conflit avec les syndicats, M. Chételat informe avoir déposé cette motion à la demande de l'UCD, en contrepartie d'une régulation avec le personnel et les syndicats, qui, selon lui, ne sont plus ouverts au dialogue. Il regrette que le groupe PCSI n'ait pas souhaité entendre ses arguments, ces derniers relevant que des achats peuvent être réalisés le vendredi soir dans d'autres localités.

**DECISION** : la motion 5.09/09 - "Changement de l'ouverture nocturne hebdomadaire des magasins à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 24 voix contre 7.

**13. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/10 - "POUR SENSIBILISER LE CONSEIL DE VILLE AU COUT DE L'ENDETTEMENT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, se dit préoccupé par la dette communale. Se basant sur les propos de M. Jacques Attali dans son ouvrage intitulé *Tous ruinés dans dix ans*, M. Baettig relève qu'au contraire des pratiques antérieures, l'Etat est aujourd'hui durable grâce aux institutions démocratiques et que sa dette ne s'éteint pas. Les créanciers sont aujourd'hui des banques privées qui disposent de moyens de pression et l'endettement est un problème réel. Ses causes sont liées aux dépenses publiques qui croissent plus rapidement que les recettes, ce qui est dû à la privatisation et à la socialisation de certaines fonctions. Par ailleurs, la sécurité, les services et transports, l'énergie, entre autres, sont toujours plus onéreux, ce qui provoque comme réaction du pouvoir public une augmentation de la pression fiscale ou de l'emprunt. Selon M. Attali toujours, la dette dépassera sous peu la richesse produite, recettes et dépenses ne fonctionnant pas au même rythme.

Défendant une politique conservatrice, M. Baettig est d'avis que la dette ne doit financer que des investissements qui rapporteront ultérieurement. Il trouve choquant que la dette publique soit une créance des générations actuelles sur les générations futures, qui devront la régler, à moins que leur richesse ne fasse perdurer ce processus. Par ailleurs, M. Baettig doute que l'immigration, qui procure à court terme des forces de travail moins qualifiées, soit un bon choix, estimant que ses effets négatifs se feront ressentir ultérieurement. De plus, il relève le danger de la dette publique, qui incite le souverain à créer des instruments financiers (hedge funds par exemple), et qui risquent d'être utilisés contre lui par le marché.

Pour résorber la dette, M. Baettig relève trois solutions, notamment l'augmentation d'impôts, la diminution des dépenses sociales ou l'augmentation de la croissance. En outre, revenant sur l'avis de M. Attali, tout souverain responsable doit s'interdire de financer son fonctionnement par l'emprunt et limiter ses investissements selon sa capacité de remboursement. De plus, pour qu'elle soit bien gérée, la dette nécessite d'être bien connue, maîtrisée, étalée et utilisée correctement. C'est en ce sens que va la motion. Aussi, M. Baettig demande qu'avant d'accorder de nouveaux crédits, le Conseil communal remette, avec l'envoi au Conseil de Ville, un document relatant le niveau actuel de l'endettement, son coût mensuel par habitant et le surcoût qu'engendrerait chaque nouvelle dépense. Cette procédure, bien que compliquée, inciterait le Conseil de Ville à voter et accepter les budgets en toute connaissance de cause.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que parmi les solutions énoncées pour réduire l'endettement, le Conseil communal a retenu celle de la croissance par des investissements, visant à attirer de nouveaux contribuables et de nouvelles entreprises. En outre, M. Kohler rappelle que lors de chaque crédit, le Conseil de Ville a connaissance de l'augmentation de la dette et des charges de fonctionnement (amortissement et intérêts de l'emprunt). Aussi, le Conseil communal n'estime pas judicieux de compléter une information déjà complexe mais suggère de porter une attention particulière aux budgets et aux planifications financières. M. Kohler indique que la dette communale se monte à quelque Fr. 10'000.- par habitant, alors que, en comparaison, les emprunts hypothécaires personnels sont bien supérieurs à cette somme. Il souligne la volonté du Conseil communal de contenir la dette et de réaliser des infrastructures améliorant la qualité de vie, offrant des moyens d'enseignement, de transports ou de développement économique, entre autres.

**DECISION** : la motion 5.07/10 - "Pour sensibiliser le Conseil de Ville au coût de l'endettement", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 26 voix contre 7.

**14. REPONSE AU POSTULAT 4.10/09 - "POUR QUE DELEMONT ROULE !", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**M. Pierre Brulhart** informe que des contacts ont été pris avec diverses instances intéressées à participer à un projet visant la mise en place d'un système de prêt de vélos similaire aux systèmes Vélib ou velopass, notamment Creapole, Caritas et la ville de Porrentruy. Pour la suite de l'étude, une visite sera organisée à Yverdon qui vient de mettre

en place une telle infrastructure, en collaboration avec Caritas Vaud. D'autre part, une visite relative à d'autres projets développés en collaboration avec Caritas ou d'autres instances de ce type pourrait être organisée. L'Exécutif souhaite vivement mettre en place un velopass à Delémont, qui complétera l'offre en transports publics, avec des charges minimales pour la Commune, le but étant de créer quelques stations à Delémont au printemps 2011. Le point de la situation sera fait dans le courant de l'hiver.

**M. Jude Schindelholz**, PS, demande si les communes de l'agglomération ont été contactées.

**M. Pierre Brulhart** indique que des contacts ont effectivement été pris dans le cadre des groupes de travail de l'agglomération, l'objectif étant de ne pas limiter le velopass au territoire delémontain. Toutefois, il estime que la solution optimale consiste à débiter le projet avec des stations locales et d'étendre par la suite le système à d'autres zones.

**15. REPONSE AU POSTULAT 4.11/09 - "LE NOUVEAU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITE DE DELEMONT ET LE NOUVEAU SITE INTERNET : VERS UNE COMPLEMENTARITE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Damien Chappuis** indique que différents services offerts par la Municipalité sont régulièrement mis en ligne. Toutefois, le nouveau site internet offrira une palette d'informations plus large. A titre de rappel, M. Chappuis relève que les travaux relatifs au nouveau site vont bon train, l'entreprise Artionet ayant été retenue pour accompagner la ville dans ce projet qui devrait être en place d'ici à la fin de l'année. En dernier lieu, M. Chappuis adresse ses remerciements aux collaborateurs du journal Delémont.ch, dont il relève la réussite, vu les échos positifs émanant de la population delémontaine. Le nouveau site assurera la complémentarité demandée par ce postulat.

**M. Marc Ribeaud**, PS, remercie le Conseil communal et la Chancellerie pour les améliorations apportées au site internet, notamment les nouveaux outils relatifs aux autorités. Quant à l'enregistrement des débats, se référant au point suivant, M. Ribeaud invite la Ville à s'enquérir des résultats de l'expérience similaire qui sera prochainement menée à Porrentruy.

**M. David Asséo**, président, suggère de traiter ce sujet au point suivant.

**16. REPONSE AU POSTULAT 4.12/09 - "PROCES-VERBAUX ET INFORMATIONS SUR LES DEBATS DU CONSEIL DE VILLE : L'INTEGRALE + UN REPERTOIRE CONCIS DES DECISIONS DU CONSEIL DE VILLE (ET DU CONSEIL COMMUNAL)", PS, M. JULIEN LESNIAK**

**M. Pierre Kohler**, maire, met en évidence les changements apportés au site internet, améliorant l'accessibilité aux différents documents relatifs au Conseil de Ville. Par contre, la Ville n'envisage pas de mettre à disposition l'enregistrement des séances du Législatif car il nécessiterait l'acquisition de matériel et le doublement de la capacité annuelle prévue pour l'enregistrement des données sur le site. Par ailleurs, la Chancellerie ne dispose pas des ressources pour réaliser cette option, qui générerait chaque mois quelque six heures de travail. A ce sujet, M. Kohler attire l'attention des membres du Conseil de Ville sur le travail qu'engendre chaque motion ou postulat ainsi que leurs conséquences financières.

**17. RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/09 - "PROMOUVOIR L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE À DELÉMONT", PS, M. FRANÇOIS KLOPFENSTEIN**

**M. Pierre Brulhart** indique avoir répondu à ce postulat au point 11.

**18. REPONSE A LA MOTION 5.12/09 - "PROMOUVOIR L'ASSAINISSEMENT THERMIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS À DELÉMONT", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Pierre Brulhart** met en évidence en premier lieu la Loi sur l'impôt cantonal qui n'admet aucune réduction de la taxe immobilière. Ce point de la motion ne peut donc pas être

réalisé. Toutefois, M. Brulhart indique que le "Programme bâtiments", aux niveaux fédéral et cantonal, financé par la taxe CO<sub>2</sub>, offre des subventions pour les travaux portant sur l'enveloppe des bâtiments. Le montant annuel à disposition s'élève à 133 millions de francs. Une seconde part, spécifique à chaque canton, encourage le recours aux énergies renouvelables, la récupération de la chaleur résiduelle et l'utilisation de composants domotiques. Pour le Jura, ce programme est doté de Fr. 700'000.- et connaît un succès important auprès des propriétaires de bâtiments, 120 demandes ayant été déposées pour un montant dépassant le million de francs. La Confédération estime que ce programme, pluriannuel, permettra de répondre à l'ensemble des demandes. Au niveau cantonal, parallèlement aux subventions, des déductions fiscales sont possibles. Par ailleurs, M. Brulhart rappelle que les cantons sont responsables de la politique énergétique dans les bâtiments, les communes ne bénéficiant pas des fonds précités, mis à part pour l'assainissement de leur patrimoine. Les fonds ne servent en aucun cas à rémunérer un spécialiste.

En outre, M. Brulhart rappelle que le programme du Réseau des villes de l'Arc jurassien, mis en place il y a deux ans, dispose d'une cellule de politique énergétique commune, dont les travaux se sont orientés dans un premier temps sur les bâtiments publics. En 2010, ils concernent les bâtiments privés, avec les actions suivantes : informations aux propriétaires privés à l'aide d'une documentation sur les sites internet des villes, organisation de conférences, promotion des étiquettes énergétique, cours "Chauffez futé", puis actions de sensibilisation par l'intermédiaire de concours ou d'émissions de télévision. Dans le cadre du Service électrique, M. Brulhart indique qu'une action appelée "E-help" a été mise en place, dans le but de conseiller les propriétaires. Il estime que l'information faite au niveau du "Programme bâtiments" est très large, au vu des séances organisées par le service cantonal ad hoc qui ont rencontré un réel succès. Aussi, le Conseil communal estime que l'engagement d'un jeune spécialiste, considérant les démarches du Canton, n'est pas utile pour la partie bâtiments. Toutefois, pour ce qui touche à la politique énergétique, il serait utile de disposer des compétences d'un jeune ingénieur dans ce domaine, qui pourrait seconder les personnes en place. Les Services industriels veilleront aux disponibilités des ORP afin d'engager un jeune pour un stage de premier emploi, par exemple.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rapporte les études du bureau Weinmann, qui ont démontré qu'une économie d'énergie de 20 à 25 % était possible à un coût très attractif, le kWh épargné atteignant entre 1 et 10 cts. Quant au mazout, M. Ribeaud indique que l'installation de panneaux thermiques sur sa maison lui a permis d'économiser 40 t de mazout en quelque 30 ans. S'agissant de l'assainissement thermique des bâtiments, il regrette le manque de volontarisme du Conseil communal. A son sens, une autre forme d'incitation aurait pu être trouvée en lieu et place de la réduction de la taxe immobilière. Il relève également que l'intervention de l'Etat a toujours été nécessaire pour donner des directions, en matière de pollution de l'air, par exemple.

**19. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/10 - "INONDATIONS : MESURES D'ORGANISATION ET ACQUISITIONS DE MATERIEL", CS•POP•VERTS, M. MICHEL FROSSARD**

**M. Michel Frossard**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**20. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/10 - "ZARD : DES FREINS A L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ?", CS•POP•VERTS, M. PEPI NATALE**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, en l'absence de M. Pepi Natale, informe que ce dernier est partiellement satisfait.

**21. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/10 - "PARC EOLIEN DE LA HAUTE-BORNE : DES INFORMATIONS SVP.", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, estime que rien ne garantit que les SIG demeureront, dans le futur, propriété de la Ville et du Canton de Genève. Il met en exergue le montage financier extrêmement complexe du projet de parc éolien et rapporte les propos de M. Werner Carobbio, président de la Commission de contrôle du mandat public d'Azienda Elettrica Ticinese, qui estime que les structures en place sont si compliquées que les organismes financiers n'en ont pas le contrôle.

De plus, contrairement aux propos du directeur du RENInvest SA, qui avait déclaré que l'article paru dans la NZZ faisait l'objet d'une bataille juridique, M. Martinoli informe que, selon les renseignements du rédacteur en chef de la NZZ, aucune plainte n'a été déposée contre le journal. En dernier lieu, M. Martinoli rapporte que, selon les propos de l'un de ses représentants, les SIG sont disposés à discuter de leur participation au capital-actions de la société Parc éolien SA, même si elle devenait minoritaire, ce qui est contraire à la convention signée entre la Ville et les SIG.

**M. Pierre Kohler**, maire, se dit surpris des interventions de M. Martinoli et déplore son attitude. Il regrette que ce dernier, favorable aux énergies renouvelables, utilise tous les moyens pour détruire le projet de parc éolien, porté par des collectivités publiques.

**22. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/10 - "OU TROUVE-T-ON ENCORE DES PRODUITS DU TERROIR EN VILLE DE DELEMONT ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, est partiellement satisfait.

**23. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/10 - "MANDATS OFFICIELS DE REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT**

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**24. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées** : 1 interpellation  
1 motion

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

David Asséo

Nadia Maggay